

UR.

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

DP 78362 26 00001

(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **02/01/2026**

DESTINATAIRE :

Objet des travaux : **Création d'un balcon de 8,04 m x 1,80 m côté jardin sur façade arrière**

Sara BOURAHLA et Areski SAIDANI
5 Rue des Vallions
78711 Mantès-la-Ville

Adresse du terrain : **5 Rue des Vallions**
78711 Mantès-la-Ville

Référence(s) cadastrale(s) : **AR938**

Dossier suivi par :

Céline DELCLOO (01 30 98 78 44 /
celine.delcloo@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé en date du 02/01/2026 un dossier de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire enregistré en mairie sous le n° DP 78362 26 00001, pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus.

Par lettre notifiée le 23/01/2026, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes restant manquantes :

- DPC2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions.
- DPC4. Plan des façades et des toitures.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 24/04/2026, **votre demande fait l'objet d'une décision de rejet** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A MANTES-LA-VILLE, le 05 mai 2026

Le Maire de Mantès-la-Ville

Sami DAMERGY